



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Fribourg, le 21 septembre 2020

Séance de proclamation des résultats de la votation fédérale du 27 septembre 2020 à l'Université de Fribourg

Plan de protection de la Chancellerie d'Etat - Directives sanitaires

La Chancellerie d'Etat, en sa qualité d'organisatrice de la manifestation susmentionnée, prend les mesures sanitaires suivantes, conformément à l'article 4 de l'Ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière :

Port du masque obligatoire

- > Compte tenu de l'impossibilité d'assurer le respect de la distance sociale de 1,50 mètre lors de cette manifestation, chaque personne présente est tenue de porter un masque de protection sanitaire conforme aux recommandations de l'OFSP.
- > La mesure ne s'applique que dans le hall d'honneur du site Miséricorde de l'Université de Fribourg.
- > La mesure s'applique également lors d'interviews, par la presse, des personnes présentes.
- > La mesure s'applique pendant toute la durée de la manifestation.

Liquide désinfectant

Du liquide désinfectant pour les mains sera mis à disposition des personnes présentes.

Distribution de boissons et nourriture

- > Aucune boisson et aucune nourriture ne sera distribuée sur place.
- > Les personnes présentes ne sont pas autorisées à consommer des boissons ou de la nourriture

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat